



Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 6

Date de convocation : 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, M. DRILHOLE Patrick, M. METZGER Vincent, Mme LARRIEU Jacqueline, Mme CAUSSANEL Marlène

Absents : Mme LOPEZ Hélène, Mme ASSERQUET Françoise, M. RACHOU Patrick, Mme RACHOU Mégane

Procurations : Mme ASSERQUET Françoise à Mme LARRIEU Jacqueline, Mme RACHOU Mégane à Mme CAUSSANEL Marlène

Secrétaire de séance : M. DRILHOLE Patrick

2025-D1 Autorisation du Conseil Municipal à Mme la Maire pour la signature du marché de pose des compteurs abonnés

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Maire expose qu'elle souhaite lancer, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, une consultation en procédure adaptée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de pose des compteurs abonnés.

La Maire rappelle que par délibération du 9 juin 2020 le Conseil Municipal lui a donné délégation pour signer les marchés d'un montant inférieur à 90 000,00 € HT.

Elle indique que le montant global estimé de l'opération de travaux s'élève à 363 073 € HT (option radio relève comprise), soit un montant supérieur à celui de sa délégation générale précitée.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut charger la Maire de passer un marché pour une opération déterminée par délibération prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. La Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser dès à présent à conclure le marché nécessaire à la réalisation de l'opération précitée.

La Maire rappelle que ce projet est subventionné par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE la Maire à souscrire le marché de travaux d'un montant global estimé de 363 073 € HT (option radio relève comprise) relatif à l'opération de précitée y compris si le montant des marchés de travaux tel qu'il ressort de la consultation est supérieur au montant prévisionnel dès lors les crédits sont inscrits au budget.

DÉCIDE de donner délégation à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement de tout autre marché relatif à l'opération précitée et toute pièce qui y serait relative, en ce compris les avenants dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

PO

V



Pour extrait conforme au registre des délibérations